

Quelles solutions innovantes pour faire face à la crise ?

La formation et la recherche

*Comment mieux coordonner l'offre de formation et de recherche au niveau local, dans un objectif de développement économique et de cohésion sociale ?
Quels défis pour les établissements d'enseignement supérieur dans les villes moyennes ? Quelles filières d'avenir ?*

Intervenants :

Philippe Bonnacarrère, maire d'Albi, président de la CA de l'Albigeois

Didier Boulaud, sénateur-maire de Nevers, président de la CA de Nevers

Michel Doly, président du Conseil Economique et Social Auvergne, représentant l'Assemblée des CESR

Patrick Hetzel, directeur général pour l'Enseignement supérieur et pour l'Insertion professionnelle

Yves Lecointe, président de l'université de Nantes, représentant de la Conférence des présidents d'université (CPU)

Animateur :

Jean-Paul Domergue, directeur Cabinet Sup'Conseil

Émile Zuccarelli, maire et président de la CA de Bastia, ancien ministre

Je tenais à rappeler qu'il n'y a pas si longtemps, il n'existait qu'une petite dizaine d'universités accueillant quelque 80 000 étudiants. Aujourd'hui le nombre d'étudiants a considérablement augmenté. Il n'est pas question d'implanter une université dans chaque ville moyenne. D'ailleurs, certaines n'ont pas de formation universitaire, mais disposent d'autres formations supérieures. D'évidence, l'apport des étudiants au développement social et économique des villes moyennes et de leurs communautés est considérable. L'enseignement supérieur est donc un enjeu primordial pour nos collectivités.

Jean-Paul Domergue

Afin de caractériser notre thème, voici quelques paramètres :

1- Quels sont les impacts de la loi « Libertés et les responsabilités des universités » (LRU) sur leurs relations avec les villes moyennes ?

2- À paramètres constants, dans les dix ans à venir, il est prévu une baisse d'environ 200 000 étudiants dans les universités. Mais, relativisons car l'enseignement supérieur, ce n'est pas que l'université.

3- Le processus de Lisbonne donne l'objectif de 50% de diplômés de l'enseignement supérieur par classe d'âge dans les pays de l'Union. En France, le taux est d'environ 39%.

4- La question du coût de l'enseignement supérieur dans les villes moyennes se pose, et qui doit financer quoi, comment et pourquoi ?

Monsieur Hetzel pouvez-vous nous donner le point de vue du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche (MESR) ?

Patrick Hetzel

Effectivement, les questions qui se posent sont importantes et nécessitent d'échanger. La direction générale elle-même a changé de nom pour souligner qu'elle est au service du développement de l'enseignement supérieur et pour intégrer l'insertion professionnelle.

L'enseignement supérieur est multifacette : classes préparatoires aux grandes écoles, sections de techniciens supérieurs, formations universitaires, etc. En règle générale, plusieurs formes sont présentes dans les villes moyennes.

Il n'est pas possible d'aborder la question territoriale sans rappeler les évolutions des effectifs étudiants, la démocratisation de l'accès





Philippe Bonnacarrère



Didier Boulaud



Michel Doly

à l'enseignement supérieur, et les objectifs de la stratégie de Lisbonne. À partir de là, il est évident que le territoire doit continuer à être irrigué. En excluant le cas particulier de l'Île-de-France, il y a 150 implantations universitaires dans des villes françaises. Les territoires ont joué un rôle déterminant dans ce processus de massification et de démocratisation.

Quand on parle d'enseignement supérieur, il faut nécessairement parler d'enseignement supérieur et de recherche. Il faut aussi se demander comment les organismes de recherche peuvent jouer un rôle dans l'organisation territoriale. L'insertion professionnelle est un autre axe important. Les cursus doivent déboucher sur une insertion sociale et professionnelle. Des dynamiques d'échanges sont nécessaires avec le monde de l'entreprise. Le développement de l'apprentissage au sein de l'enseignement supérieur est aussi un axe important. Le MESR soutient des projets de doctorats en apprentissage qui est une forme pédagogique intéressante pouvant couvrir l'ensemble de l'enseignement supérieur.

Par ailleurs, il convient d'appuyer les logiques de réussite et que soient publiés les taux de réussite et d'insertion des étudiants. Ces éléments peuvent constituer, pour les villes moyennes et leurs communautés, des points d'échanges avec les présidents d'université. Enfin, nous travaillons sur l'amélioration du système d'allocation des moyens, qui ne prend pas suffisamment en compte le cas des petites universités.

S'agissant des IUFM, il convient d'engager une discussion avec les présidents d'université sur l'évolution des sites. La logique de spécialisation est une piste de travail qui permet aussi de construire une identité du territoire et de renforcer son attractivité. Le maillage territorial est essentiel pour assurer l'objectif assigné par la stratégie de Lisbonne.

Didier Boulaud

Avant le plan Université 2000, les villes moyennes avaient déjà engagé des efforts particuliers pour attirer l'enseignement supérieur et renforcer leur attractivité.

La situation géographique de Nevers est si particulière que les étudiants du territoire ne vont pas systématiquement dans leur université de référence, à Dijon. Il s'avère plus compliqué de s'y rendre que d'aller à Tours, Clermont-Ferrand ou Paris... Selon moi, il n'y a pas l'université de Dijon, mais l'université de Bourgogne.

La ville compte un peu plus de 2000 étudiants, effectifs qui lui permet, au-delà des moyens d'enseignement, de proposer aux étudiants des capacités d'hébergement, de restauration, d'animations culturelles, sportives... L'environnement de la vie

étudiante est tout aussi crucial que l'aspect pédagogique.

La proximité permet à des jeunes d'accéder à l'université car ils sont nombreux à ne pas avoir les moyens financiers de se loger à Dijon. Nos villes doivent donc concilier proximité et logique de spécialisation, indispensable pour développer une attractivité extraterritoriale. La recherche de créneaux inoccupés est un pari difficile, surtout en temps de crise économique. Nevers a misé — et cela va vous paraître incongru en cette période — sur l'automobile. Pour autant, ce secteur reste très attractif pour les jeunes, et je pense en particulier à l'école d'ingénieurs que nous avons initiée en 1990-91. L'an prochain, nous ouvrons une formation par l'apprentissage aux concours d'écoles d'ingénieurs, car nous essayons de diversifier les filières de recrutement, et, surtout, de garantir l'accès à l'emploi des jeunes. Actuellement, les 4/5^e des étudiants sont recrutés avant même d'avoir passé l'examen final ! Ce qui est un critère d'attractivité très fort.

L'implantation et le développement de cette école sont le résultat d'une concertation locale : Nevers, sa communauté et le département travaillent en harmonie ainsi qu'avec les chambres consulaires et les organisations patronales, de sorte qu'il y a une cohérence entre les objectifs de l'école et le territoire. Nous nous rapprochons au plus près des besoins des entreprises, puis définissons les nouvelles filières de formation. La réussite de l'enseignement supérieur passe donc par la concertation locale et une volonté politique très forte, ainsi qu'une entente entre les acteurs locaux.

Jean-Paul Domergue

Monsieur Doly, vous êtes à l'interface du monde économique et social, du monde politique et du monde universitaire (ancien président de l'université d'Auvergne), pouvez-vous assurer ce trait d'union ?

Michel Doly

Je voudrais intervenir sur quatre points. Tout d'abord, à l'avis des présidents de CESR, les implantations universitaires dans les villes moyennes sont, globalement, un succès. Et elles le sont grâce à un investissement fort, continu, important, volontaire, qui fait suite à des décisions politiques clairement exprimées des villes moyennes qui ont accompagné ces implantations. Cela fait 15 ans que ces implantations existent et il me semble grand temps de les évaluer. Il faut le faire avec courage. Il y a certainement des stratégies à réorienter, des sites à repenser.

Le deuxième point concerne le positionnement de ces sites

universitaires dans les villes moyennes et, en particulier, le positionnement différenciant. Ces implantations universitaires doivent être spécifiques. Le positionnement différenciant, c'est trouver une niche intelligente, à travers des transversalités par exemple.

Autre point important : la nécessité d'un lien fort entre site et université-mère. Toute stratégie autonomisante des sites serait une ineptie.

Dernier point, la recherche. L'enseignement n'est supérieur que s'il s'appuie sur une activité de recherche. Or, les grands organismes de recherche n'ont pas une politique territoriale très agressive. Il y a pourtant une attente forte des réseaux de PME-PMI d'interlocuteurs recherche (fondamentale, appliquée, et transferts).

Yves Lecointe

Suite à la conférence de Brest, la CPU a décidé d'organiser avec l'ensemble des collectivités locales, y compris les villes moyennes, un colloque pour aborder les questions d'ancrage de l'université sur le territoire.

S'agissant des implantations universitaires des années 1990-91, il est vrai que devant l'afflux massif d'étudiants, beaucoup d'universités ont fait des doublons en implantant des formations qui existaient déjà dans l'université-mère. Et fatalement, en cas de baisse des effectifs, les plus fragiles sont les délocalisations. La stratégie de développement des implantations doit, selon moi, s'attacher à la diversification, pour que le bassin d'attractivité des villes moyennes soit plus large que leur bassin géographique naturel.

Un enseignant-chercheur, par définition, enseigne et fait de la recherche. La possibilité de développer de gros laboratoires dans les villes moyennes ne me semble pas évidente. En revanche, je crois qu'il est possible d'implanter des équipes de recherche concentrée sur un thème particulier, ou un ensemble de thèmes, et en lien fort avec le laboratoire-père. En villes moyennes, la présence d'IUT est un atout majeur et leur renforcement constitue une autre piste.

À l'avenir, nous allons voir apparaître de nouvelles qualifications comme les formations aux soins infirmiers. On compte 321 localisations d'IFSI (instituts de formation aux soins infirmiers). Ces formations vont obtenir la licence l'année prochaine. D'ici à 5 ans, les écoles de kinés vont suivre le même chemin. Ces pistes vont nous permettre de travailler collectivement sur le renforcement de la présence universitaire dans les villes moyennes.

Philippe Bonnacarrère

Je voudrais tout d'abord remercier les intervenants pour les pistes qu'ils nous ont données. Monsieur Hetzel a, notamment, insisté sur la notion d'insertion professionnelle qui est un domaine dans lequel nos villes moyennes peuvent présenter des résultats. Il a été rappelé que la politique menée à travers les délocalisations était un succès. C'est un élément important dans la mise en perspective, d'autant que nous sommes en période de doutes. Monsieur Doly a évoqué un besoin d'évaluation des implantations et aussi la nécessité de rechercher un positionnement différenciant avec une approche de transversalité, cela faisait partie des points que je voulais évoquer sur l'expérience albigeoise. Monsieur Lecointe nous suggère de renforcer la présence des IUT. Il nous a parlé de nouvelles qualifications avec les licences professionnelles qui vont arriver, avec les enjeux très forts des soins infirmiers et les mêmes évolutions pour les écoles de kiné. Je crois que ces formations

paramédicales sont un choix pertinent pour les villes moyennes qui disposent de nombreux IFSI.

S'agissant de l'expérience albigeoise. La Diact a lancé, en lien avec la FMVM, un dispositif d'expérimentations sur quatre thèmes dont l'enseignement supérieur. 20 villes moyennes ont été retenues, dont Albi et sa communauté d'agglomération. Nous souhaitons élaborer un schéma directeur local partagé et voulions vérifier la pertinence de nos dispositifs de formation. Nous sommes attentifs à tout ce qui peut faciliter les relations entre les acteurs qui participent au développement universitaire, à la création de passerelles, comme les plateformes technologiques, les CRITT, les centres de ressources. Nous sommes aussi à la recherche de différenciations, de spécialisations.

Pierre Regnault, maire de La Roche-sur-Yon

Il y a un atout des villes moyennes sur lequel je veux insister : c'est leur ancrage dans le territoire économique. Elles ont une capacité importante à mobiliser les acteurs économiques, en particulier les PME. Or, il faut bien reconnaître que les PME sont très loin des grands laboratoires de recherche. Il me paraît ainsi indispensable de développer la recherche dans les villes moyennes. Et, seuls le MESR et les universités peuvent le faire.

Je souhaitais également intervenir sur les questions d'aménagement du territoire et de coordination. Quatre ou cinq ministères sont concernés par l'enseignement supérieur. Comment faire pour que les villes moyennes n'aient qu'un seul interlocuteur et qu'il y ait une réelle coordination entre les ministères ?

S'agissant des IUFM, la ville de La Roche-sur-Yon a signé un contrat de projet avec le Département et la Région, dans lequel est prévu le financement d'un nouveau bâtiment pour l'IUFM. Aujourd'hui, on nous fait comprendre que le projet est remis en question. Ce qui signifierait que, en Vendée, seul le privé formerait les maîtres...

Patrick Hetzel

Dans les années à venir, il est indispensable que les recteurs, chanceliers des universités, jouent un rôle plus grand dans la coordination du post-bac. Des progrès doivent être faits en matière d'articulation, notamment une bonne différenciation entre les STS et les DUT.

En France, on a tendance à privilégier la recherche fondamentale au détriment d'une recherche plus appliquée. Les mentalités évoluent peu à peu. Car, ce n'est pas uniquement rédiger des articles qui compte, c'est l'innovation, le développement des brevets, et passer dans la phase du transfert vers l'industrie. Sur ce sujet, les territoires ont des intérêts proches de ceux de l'État. Il est question à travers cela de création de valeurs et de richesses. Enfin, notre pays est trop en retrait sur l'esprit d'entrepreneuriat. Les territoires, en l'occurrence les villes moyennes, ont une carte à jouer en développant, par exemple, des maisons de l'entrepreneuriat, lieux de rassemblement des forces actives.

Philippe Bonnacarrère

Les élus ont aussi besoin d'entendre confirmation de la part des universitaires, et en premier lieu de la CPU, que l'on peut aller en ce sens. La CPU est-elle d'accord pour travailler avec les collectivités sur le développement économique et l'articulation territoriale ? Ce serait plus simple pour les élus de travailler sans avoir le sentiment de porter atteinte à l'autonomie universitaire.



Patrick Hetzel



Yves Lecoite



Jean-Paul Domergue

Yves Lecoite

L'autonomie ne veut pas dire être dans une bulle. La CPU a la volonté de travailler avec l'ensemble des collectivités, afin de prendre conjointement des options de politique générale pouvant être déclinées localement.

Pierre Albertini

Les villes moyennes ont bien réussi la démocratisation. Elles ont un taux de réussite plutôt supérieur aux universités-mères. Aujourd'hui, leurs défis sont : l'insertion professionnelle, la recherche, la cohérence et un ancrage territorial encore plus important. Le ministère tend à nous inciter à la spécialisation. Ce n'est qu'une réponse, mais pas la seule réponse. Il peut y avoir des réponses parfaitement adaptées dans les villes moyennes en termes de formation générale.

Le but de l'enseignement supérieur, ce n'est pas de faire entrer un plus grand nombre d'universités dans le classement de Shanghai, c'est d'abord de former de bons étudiants qui s'inséreront dans l'économie.

Enfin, en matière de recherche, je pense que la créativité, l'inventivité peuvent être le fait de jeunes équipes de petite dimension et pas forcément dans les grands organismes de recherche.

L'enseignement supérieur, c'est une grande diversité qui répond à des besoins différents, des parcours différents, à la diversité des intelligences.

Patrick Hetzel

Les pistes qui ont été esquissées ne sont pas exclusives. Et, c'est vrai que le MESR ne couvre pas l'ensemble de l'enseignement supérieur. En revanche, le travail interministériel n'a jamais été aussi intense. Nous travaillons avec le ministère de la Santé dans le processus d'universitarisation des formations des infirmiers, par exemple. Et le processus va être étendu à l'ensemble des formations paramédicales. Nous travaillons aussi avec le ministère de la Culture au sujet des écoles d'art.

Enfin, il y a un enjeu important en termes de visibilité et de lisibilité, aussi bien nationalement qu'internationalement, de notre système d'enseignement supérieur. Nous devons mener — j'ose le terme — une action marketing et créer des « marques ombrelles » telles que « l'université de Bourgogne ». Il faut à la fois rendre les choses visibles tout en ayant un ancrage territorial fort.

François Digard

Il ne faut pas enfermer un territoire dans la spécialisation, il faut créer des passerelles. L'autonomie fait que les universités regardent d'un mauvais œil les sites délocalisés. Arguant que leurs dotations sont inférieures à leurs besoins, elles se tournent vers nos collectivités, qui ont déjà mis beaucoup d'argent dans les sites, et nous laissent entendre que le maintien de l'implantation en dépend. Comment l'État compte-t-il intervenir le cas échéant ?

Par ailleurs, vous avez dressé des perspectives enthousiasmantes de l'aménagement du territoire en matière d'enseignement supérieur qui est un axe fondamental pour assurer le développement territorial. Quel rôle l'État peut-il jouer pour favoriser la mise en œuvre, donner des orientations suffisamment fortes pour que ce qui a été esquissé ce matin puisse être réellement mis en œuvre ?

Enfin, si je suis favorable à l'évaluation des antennes, il convient aussi de procéder à celle des universités-mères.

Patrick Hetzel

La LRU marque la volonté de rapprocher la prise de décision du terrain. Ça ne veut pas dire que l'État se désengage — 1 milliard de plus chaque année pour l'enseignement supérieur — ni qu'il soit désarmé. Notre outil de travail avec les universités, c'est le contrat qui contient des indicateurs, comme la performance. Aussi, je suis persuadé que les universités-mères ont besoin des sites d'autant qu'une partie de l'allocation des moyens sera fonction du taux de réussite, et l'on sait qu'il est meilleur dans les implantations. L'université devra donc réfléchir sur la façon de capter des étudiants et sur le renforcement de son attractivité.

Yves Lecoite

Les universités-mères ne sont pas stupides et ne vont pas raisonner qu'en termes de pure rentabilité économique, ce serait suicidaire. Cela voudrait dire qu'on pourrait supprimer le Latin, le Grec, et pourquoi pas le Droit. Il faut être conscient que les universités ont une mission de service public à remplir et qu'elles doivent continuer à servir d'ascenseur social. L'aménagement et le développement du territoire requièrent un travail partenarial de l'université et des collectivités locales. Il faut donc que nous travaillions ensemble pour remplir les missions et obtenir des résultats dans les objectifs fixés par la loi.

Les Villes Moyennes adhérentes et leurs Intercommunalités

La France des Villes Moyennes et de leurs intercommunalités



- Vannes
- Douges
- Ville adhérente
- Ville non adhérente
- Communauté d'agglomération
- Communauté de communes
- Communauté urbaine
- Syndicat d'agglomération nouvelle
- Communauté d'agglomération rattachée à une grande ville
- Communauté urbaine rattachée à une grande ville
- Limite de région
- Limite de département

100 km



Île-de-France



© Cartographie Fabrice Le Goff - 01 40 40 80 20



Alsace

Colmar	CA de Colmar
Haguenau	CC de la région de Haguenau
Saint-Louis	CC des Trois Frontières
Sélestat	CC de Sélestat et Environs

Aquitaine

Agen	CA d'Agen
Anglet	CA de Bayonne Anglet Biarritz
Bayonne	CA de Bayonne Anglet Biarritz
Bergerac	CC de Bergerac Pourpre
Biarritz	CA de Bayonne Anglet Biarritz
Dax	CA du Grand Dax
La Teste-de-Buch	CA du Bassin d'Arcachon Sud
Libourne	CC du Libournais
Marmande	CC du Val de Garonne
Mont-de-Marsan	CA du Marsan
Périgieux	CA Périgourdine
Villeneuve-sur-Lot	CC du Villeneuvois

Auvergne

Aurillac	CA du Bassin d'Aurillac
Le Puy-en-Velay	CA du Puy-en-Velay
Montluçon	CA Montluçonnaise
Moulins	CA de Moulins
Riom	CC Riom Communauté
Vichy	CA de Vichy Val d'Allier

Basse-Normandie

Alençon	CU d'Alençon
Cherbourg-Octeville	CU de Cherbourg
Flers	CA du Pays de Flers
Lisieux	CC Lisieux Pays d'Auge
Saint-Lô	CC de l'agglomération Saint-Loise

Bourgogne

Autun	CC de l'Autunois
Auxerre	CC de l'Auxerrois
Beaune	CA Beaune, Côte et Sud
Chalon-sur-Saône	CA Chalon - Val de Bourgogne
Le Creusot	CU Le Creusot - Montceau
Mâcon	CA du Mâconnais - Val de Saône
Montceau-les-Mines	CU Le Creusot - Montceau
Nevers	CA de Nevers
Sens	CC du Sénonais

Bretagne

Concarneau	CC de Concarneau Cornouaille
Fougères	CC Fougères Communauté
Landerneau	CC du Pays de Landerneau
Lannion	CA Lannion - Trégor - Agglomération
Lorient	CA du Pays de Lorient
Morlaix	CA Morlaix
Pontivy	CC Pontivy
Quimper	CA Quimper Communauté
Saint-Brieuc	CA CABRI
Saint-Malo	CA de Saint-Malo Agglomération
Vitré	CA Vitré communauté
Vannes	CA du Pays de Vannes Agglomération

Centre

Blois	CA de Blois
Bourges	CA Bourges Plus
Chartres	CA de Chartres Métropole
Chateauroux	CA Castelroussine
Dreux	CA du Drouais
Montargis	CA Montargoise et des Rives du Loing
Romorantin-Lanthenay	CC du Romorantinais
Vierzon	CC Vierzon Pays des cinq rivières

Champagne-Ardenne

Châlons-en-Champagne	CA Cité en Champagne
Charleville-Mézières	CA de Charleville Mézières
Château-Thierry	CC de la Région de Château Thierry
Chaumont	CC du Pays Chaumontais
Epernay	CC Epernay - Pays de Champagne
Saint-Dizier	CC de Saint-Dizier
Sedan	CC du Pays Sedanais

Tergnier	CC Chauny Tergnier
Troyes	CA Troyenne - CAT

Corse

Ajaccio	CA du Pays Ajaccien
Bastia	CA de Bastia

Franche-Comté

Belfort	CA Belfortaine
Dole	CA du Grand Dole
Lons-le-Saunier	CC du Bassin Lédonien
Montbéliard	CA du Pays de Montbéliard
Pontarlier	CC du Larmont
Vesoul	CC de l'Agglomération de Vesoul

Guadeloupe

Sainte-Rose	CC du Nord Basse Terre
Basse-Terre	CC du Sud Basse Terre
Les Abymes	
Pointe-à-Pitre	
Lamentin	CC du Nord Basse Terre

Guyane

Cayenne	CC du Centre Littoral
St-Laurent-du-Maroni	CC de l'Ouest Guyanais

Haute-Normandie

Dieppe	CA de la Région Dieppoise
Elbeuf	CA Elbeuf - Boucle de Seine
Evreux	CA d'Evreux
Fécamp	CC de Fécamp
Louviers	CA Seine - Eure
Vernon	CA des Portes de l'Eure

Ile-de-France

Athis-Mons	CC les Portes de l'Essonne
Brétigny-sur-Orge	CA du Val d'Orge
Brunoy	CA du Val d'Yerres
Cergy	CA de Cergy-Pontoise
Combs-la-Ville	SAN de Sénart Ville Nouvelle
Conflans-Sainte-Honorine	
Corbeil-Essonnes	CA de Seine-Essonne
Draveil	CA Sénart Val de Seine
Élancourt	CA de Saint-Quentin en Yvelines
Etampes	
Evry	CA d'Évry Centre Essonne
Fontainebleau	CC de l'agglomération Fontainebleau - Avon
Guyancourt	CA de Saint-Quentin en Yvelines
Grigny	CA Les Lacs de l'Essonne
Mantes-la-Jolie	CA de Mantes en Yvelines (CAMY)
Massy	CA Europ'Essonne
Meaux	CA du Pays de Meaux
Melun	CA Melun Val de Seine
Montereau-Fault-Yonne	CC des Deux Fleuves
Montigny-le-Bretonneux	CA de Saint-Quentin en Yvelines
Ozoir-la-Ferrière	
Palaiseau	CA du Plateau de Saclay
Pontault-Combault	
Pontoise	CA de Cergy-Pontoise
Rambouillet	CC Plaines et Forêts d'Yvelines
Saint-Michel-sur-Orge	CA du Val d'Orge
Ste-Geneviève-des-Bois	CA du Val d'Orge
Savigny-le-Temple	SAN de Sénart Ville Nouvelle
Tremblay-en-France	
Yerres	CA du Val d'Yerres

Languedoc-Roussillon

Agde	CA Hérault Méditerranée
Alès	CA du grand Alès en Cévennes
Bagnols-sur-Cèze	CC Rhône Cèze Languedoc
Béziers	CA Béziers Méditerranée
Carcassonne	CA du Carcassonnais
Lunel	CC du Pays de Lunel
Mende	CC de la Haute Vallée d'Olt
Narbonne	CA de la Narbonnaise
Sète	CA du Bassin de Thau

Limousin

Brive-la-Gaillarde	CA de Brive
--------------------	-------------

Guéret CC de Guéret - Saint Vaury
Tulle CC Tulle et Cœur de Corrèze

Lorraine

Bar-le-Duc CC de Bar-le-Duc
Épinal CC d'Épinal Golbey
Forbach CA de Forbach - Porte de France
Hayange CA du Val de Fensch
Lunéville CC du Lunévillois
Saint-Avold CC du Pays Naborien
Saint-Dié-des-Vosges
Sarreguemines CA de Sarreguemines Confluences
Thionville CA Portes de France-Thionville
Toul CC du Tulois
Verdun CC de Verdun

Martinique

Fort-de-France CA du Centre de la Martinique
Le François CA de l'Espace Sud de la Martinique
Le Lamentin CA du Centre de la Martinique
Le Robert CC du Nord Martinique
Sainte-Marie CC du Nord Martinique

Midi-Pyrénées

Albi CA de l'Albigeois
Auch CC du Grand Auch
Cahors CC du Pays de Cahors
Castres CA de Castres-Mazamet
Millau CC de Millau Grands Causses
Montauban CA du Pays de Montauban et des 3 Rivières
Muret CA du Muretain
Rodez CA du Grand Rodez
Tarbes CA du Grand Tarbes

Nord - Pas-de-Calais

Armentières CU de Lille Métropole
Arras CU d'Arras
Béthune CA de l'Artois
Boulogne-sur-Mer CA du Boulonnais
Bruay-la-Buissière CA de l'Artois
Calais CA du Calaisis
Cambrai CA de Cambrai
Denain CA de la Porte du Hainaut
Douai CA du Douaisis
Dunkerque CU de Dunkerque Grand Littoral
Halluin CU de Lille Métropole
Hazebrouck
Hénin-Beaumont CA d'Hénin Carvin
Lens CA de Lens - Liévin
Liévin CA de Lens - Liévin
Maubeuge CA Maubeuge Val de la Sambre
Roubaix CU de Lille Métropole
Saint-Omer CA de Saint-Omer
Valenciennes CA de Valenciennes Métropole
Wattrelos CU de Lille Métropole

Pays de la Loire

Cholet CA du Choletais
Fontenay-le-Comte CC du Pays de Fontenay le Comte
La Roche-sur-Yon CC du Pays Yonnais
Laval CA Laval Agglomération
Les Sables-d'Olonne CC des Olonnes
Saint-Nazaire CA Région Nazairienne et de l'Estuaire
Saumur CA Saumur Loire Développement

Picardie

Abbeville CC de l'Abbevillois
Beauvais CA du Beauvaisis
Compiègne CA de la Région de Compiègne
Creil CC de l'agglomération Creilloise
Laon CC du Laonnois
Nogent-sur-Oise CC de l'agglomération Creilloise
Saint-Quentin CA de Saint-Quentin
Senlis CC du Pays de Senlis
Soissons CA du Soissonais

Poitou-Charentes

Angoulême CA d'Angouleme
Bressuire CC Cœur de Bocage
Châtelleraut CA du Pays Châtellerautais
Cognac CC de Cognac

La Rochelle CA de La Rochelle
Niort CA de Niort
Poitiers CA de Poitiers
Rochefort CA du Pays Rochefortais
Royan CA Royan Atlantique
Saintes CC du Pays Santon

Provence-Alpes-Côte d'Azur

Antibes CA de Sophia Antipolis
Arles CA Arles-Crau-Camargue-Montagnette
Aubagne CA du Pays d'Aubagne et de l'Etoile
Avignon CA du Grand Avignon
Brignoles CC Comté de Provence
Cagnes-sur-Mer CA de Nice - Côte d'Azur
Cannes
Carpentras CA Ventoux Comtat Venaissin
Cavaillon CC Provence Lubéron Durance
Digne-les-Bains CC des Trois Vallées
Draguignan CA Dracénoise
Fréjus CA de Fréjus - Saint Raphaël
Gap
Grasse CA du Moyen Pays Provençal - Pôle Azur Provence
Hyères CA Toulon Provence Méditerranée
Istres SAN Ouest Provence
La Ciotat CU Marseille Provence Métropole
La Valette-du-Var CA Toulon Provence Méditerranée
Le Cannet
Martigues CA de l'Ouest de l'Étang de Berre
Miramas AN Ouest Provence
Manosque CC Lubéron Durance Verdon
Marignane CU Marseille Provence Métropole
Menton CA de la Riviera Française
Orange
Saint-Raphaël CA Fréjus - Saint-Raphael
Salon-de-Provence CA Salon-Étang de Berre
Vitrolles CA du Pays d'Aix-en-Provence

Réunion

La Possession CA Territoire de la Côte Ouest
Le Port CA Territoire de la Côte Ouest
Le Tampon CC du Sud
Saint-André CA Intercommunale de la Réunion Est
Saint-Benoît CA Intercommunale de la Réunion Est
Saint-Joseph CC du Sud
Saint-Leu CA Territoire de la Côte Ouest
Saint-Louis
Saint-Paul CA Territoire de la Côte Ouest
Saint-Pierre CA CIVIS (Communauté Villes Solidaires)
Sainte-Marie CA Intercommunale du Nord de la Réunion
Sainte-Suzanne CA Intercommunale du Nord de la Réunion

Rhône-Alpes

Aix-les-Bains CA du Lac du Bourget
Albertville CC de la Région d'Albertville
Anecy CA Annécienne
Annemasse CA Annemasse
Annonay CC du Bassin d'Annonay
Bourg-en-Bresse CA de Bourg-en-Bresse
Bourgoin-Jallieu CA Portes de l'Isère
Chambéry CA Chambéry Métropole
Givors CU de Lyon
Montbrison CA Loire-Foréz
Montélimar CC Sésame
Oyonnax CC d'Oyonnax
Privas CC Privas-Rhône et vallées
Roanne CA le Grand Roanne
Romans-sur-Isère CC du Pays de Romans
Saint-Chamond CA de Saint-Etienne Métropole
Thonon-les-Bains
Valence
Vienne CA du Pays Viennois
Villefranche-sur-Saône CA de Villefranche-sur-Saône
Voiron CA du Pays Virois

www.villesmoyennes.asso.fr

Ces Assises furent organisées par la Fédération des Maires des Villes Moyennes avec le soutien de la ville de Châlons-en-Champagne, la communauté d'agglomération de Châlons-en-Champagne, du conseil régional de Champagne-Ardenne et du conseil général de la Marne

